



Paris, le 18 octobre 2010

à M. le Ministre de l'Education Nationale,
porte parole du gouvernement
110 rue de Grenelle
75007 Paris

à M. le Ministre du Travail, de la Solidarité
et de la Fonction Publique
127, rue de Grenelle
75007 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs années maintenant, des personnels sous contrats aidés type CAE ou CAV puis CUI interviennent dans les écoles pour effectuer des tâches aussi variées que l'aide administrative aux directrices et directeurs d'école ou l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ils sont à l'heure actuelle près de 50 000.

La restriction de moyens mise en œuvre au sein du Ministère de l'Éducation Nationale prévoit de réduire le nombre de postes d'emplois de vie scolaire à 38000. La contribution du Ministère à la prise en charge des salaires est en augmentation. Dans de nombreux départements, les inspecteurs d'académie donnent des consignes de retrait de postes et de non renouvellement de contrats, même lorsque des conventions ont pu être signées.

Les statuts de ces employés de vie scolaire sont précaires pourtant, les tâches qui leur sont confiées correspondent à des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables bénéficiant d'un véritable métier, d'une véritable formation et d'une rémunération décente.

Vous aviez fait de l'emploi une de vos priorités et pourtant votre gouvernement laisse une majorité de ces salariés sans perspective d'emploi durable parce qu'ils n'ont pas bénéficié des formations nécessaires à leur insertion professionnelle.

Nous ne pouvons accepter que la seule solution soit pour eux de se retrouver au chômage alors que ni le ministère de l'éducation nationale, ni le ministère du travail, n'ont rempli les obligations qui sont les leurs en terme de gestion, de formation et de suivi des personnels recrutés sous contrats aidés.

La modification des CAE et des CAV en CUI s'accompagnait d'obligations claires en matière de formation. Le Ministère de l'Éducation Nationale n'est pas capable de les remplir.

Nous vous demandons solennellement de considérer ces situations qui n'ont que trop duré et d'intervenir pour permettre à ces salariés de bénéficier de permettant de leur offrir des formations donnant accès à un véritable parcours d'insertion professionnelle.

En 2009 le Ministère du travail à diligenté un rapport de l'Inspection Générale concernant les modalités de formation des contrats aidés. Il n'a jamais été diffusé.

Nous demandons à pouvoir en prendre connaissance.

Plus généralement, nous souhaitons pouvoir nous entretenir avec vous de la situation des personnels en contrats aidés et avons l'honneur de solliciter solennellement une entrevue. Le peu d'égard attribué à ces personnels porte la marque du dédain avec lequel sont traités des milliers de salariés de ce pays.

Les salariés que sont les EVS méritent mieux que le manque de reconnaissance manifeste qui leur est renvoyé publiquement.

Souhaitant que vous accordiez toute l'attention nécessaire à ce courrier, veuillez croire Monsieur le Ministre, à notre attachement au bon fonctionnement du service public.

Sébastien Sühr, Secrétaire Général du SNUipp-FSU.

Christian Chevalier, Secrétaire Général du SE-UNSA.

Thierry Cadart, Secrétaire Général du SGEN-CFDT.

Catherine Perret, Co-secrétaire Général de l'UNSEN-CGT.